

COMMUNE
de
LES PORTES-EN-RE
(CHARENTE-MARITIME)
COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 JANVIER 2019

L'an Deux Mille Dix-Neuf le 25 janvier à 18 heures 00,

le Conseil Municipal de la Commune des **PORTES-EN-RE**

dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Salle des Mariages de la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Michel AUCLAIR**, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice :... 13

Nombre de Présents :.....11

Nombre de Votants :.....12

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 janvier 2019

PRESENTS : Mrs. Michel **AUCLAIR**, Michel **OGER**, Mmes Elisabeth **BIDARD**, Valérie **CHARPENTIER**, Elisabeth **REGRENY**, Marie-Françoise **PENAUD**, M. Jean-Luc **CHENE**, Mmes Annie **DENIEL**, Denise **MARTIN**, Mrs. Youri **MOSIO**, Xavier de **BOISSARD**.

ABSENTS / EXCUSES : M. Alain **BRIAND** qui a donné procuration à M. Xavier de **BOISSARD**.

Mme Colette **NICOLAS**, excusée.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Denise **MARTIN**.

Informations

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la présidente de l'association des Parents d'élèves demandant l'autorisation d'organiser une course colorée le samedi 31 mars 2019 sur le site du Gros Jonc qui rassemblera environ 200 personnes. Monsieur le Maire précise que l'association a besoin d'une scène et d'une cinquantaine de personnes pour l'organisation.

Monsieur le Maire informe que le 6^{ème} forum du recrutement saisonnier aura lieu le mardi 5 février 2019 de 9h00 à 13h00 à la salle polyvalente du Bois-Plage en Ré.

Monsieur le Maire donne connaissance de la réunion qui sera organisée le 31 janvier prochain à 18h30 dans la salle des fêtes dans le cadre du Grand Débat National.

Madame Elisabeth BIDARD précise que les 4 thèmes retenus par le Gouvernement seront abordés : la fiscalité et les dépenses publiques, l'organisation des services publics, la transition écologique et la démocratie et la citoyenneté.

Monsieur Youri MOSIO demande qui est organisateur de cette réunion.

Madame Elisabeth BIDARD répond que c'est le Maire qui est organisateur.

Madame Elisabeth REGRENY rappelle qu'un cahier de doléances est à la disposition des administrés à l'accueil de la Mairie.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Président de l'association La Rochelle Triathlon concernant la demande d'autorisation d'organiser une manifestation sportive « Ré SwimRun » le 21 septembre 2019 de 6h00 à 17h00.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du Conseil Communautaire du 13/12/2018 portant dérogation au repos dominical sur l'Ile de Ré pour les commerces de détail alimentaire pour l'année 2019.

Affaires générales

I – Association des Maires de France – Résolution générale du 101^{ème} congrès des Maires

Le Conseil Municipal après avoir écouté son rapporteur et en avoir délibéré, à l'unanimité, soutient la résolution finale qui reprend l'intégralité des points de négociation avec le Gouvernement.

II- Communauté de Communes de l'Ile de Ré – Modification des statuts communautaires : 1^{er} groupe de l'article 5.2 – Protection et mise en valeur de l'environnement

Après avoir écouté son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 POUR et 1 ABSTENTION (Mme E. BIDARD) :

- **décide** de se prononcer favorablement sur la modification des statuts communautaires.

III – Communauté de Communes de l'Ile de Ré – Contrat Enfance Jeunesse

Le Conseil Municipal après avoir écouté son rapporteur et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **accepte** le projet de contrat proposé par la Caisse d'Allocations Familiales ;
- **autorise** Monsieur le Maire à signer ledit Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales pour la période allant du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2021.

IV – SFR – Relais de radiotéléphonie – Transfert de la convention – Avenant n°1

Le Conseil Municipal après avoir écouté son rapporteur et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **prend** note de ce qui précède ;
- **charge** Monsieur le Maire de signer l'avenant établi dans le cadre du transfert présenté, ainsi que tout document s'y rapportant.

V – Syndicat des Eaux 17 – Régularisation foncière de certains ouvrages

Après avoir écouté son rapporteur et avoir pris connaissance du dossier, le conseil municipal,
Vu la délibération du conseil municipal du 12/04/2012 approuvant les nouveaux statuts du Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime,

Vu l'arrêté préfectoral du 20/12/2013 portant sur les nouveaux statuts du Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime,

Considérant qu'il convient de régulariser la situation foncière de certains ouvrages,

Par 3 POUR (M. AUCLAIR, A. BRIAND, D. MARTIN), 1 ABSTENTION (X de BOISSARD) et 8 CONTRE,

- **Refuse** que soient effectuées les régularisations telles que présentées.

VI – Lycée de l'Atlantique – Demande de subvention pour un projet pédagogique

Refusé à l'unanimité.

Finances

VII – Bilans financiers

Monsieur Michel OGER présente les tableaux comptables comprenant les différents postes : recettes de fonctionnement (2 017 000 €), dépenses de fonctionnement (1 432 000 €), recettes d'investissement (1 602 000 €) et dépenses d'investissement (rien de particulier).

VIII – Maison de Santé – Avenant n°1 lots n°10 « Menuiseries intérieures » et n°13 « Peinture »

Le conseil municipal, après avoir écouté son rapporteur et en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte les avenants ainsi présentés.

IX – Maison de Santé – Détermination des coûts pour la mise à disposition des locaux à des professionnels de la santé

14 € le m², charges comprise, approuvé à l'unanimité.

X – Maison de Santé – Mise à disposition des locaux à des professionnels de la santé – Etablissement des baux professionnels

Le conseil municipal, après avoir écouté son rapporteur et en avoir délibéré, à l'unanimité, **désigne** l'office notarial d'Ars en Ré pour la rédaction des baux professionnels dans le cadre de la mise à disposition des locaux de la maison santé à des professionnels de la santé.

XI – Maison Bardone – Réalisation d'un prêt auprès du Crédit Agricole

Le conseil municipal, après avoir écouté son rapporteur et en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la décision ainsi prise par Monsieur le Maire dans le cadre de la délégation qui lui a été donnée le 18/04/2014 par le conseil municipal.

XII – Marché pour l'acquisition d'un véhicule électrique de type « Goupil » pour le nettoyage des rues et d'un camion benne pour les services techniques - Attributaires

Le conseil municipal, après avoir écouté son rapporteur, à l'unanimité :

- Approuve la procédure mise en place ;
- Approuve la décision prise par Monsieur le Maire dans le cadre de la délégation qui lui a été donnée le 18/04/2014 par le Conseil Municipal.

XIII – Tarifs communaux 2019

A- Manèges

Après avoir pris connaissance des propositions développées par **Madame Elisabeth REGRENY**, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce qui précède et décide d'appliquer pour 2019 les tarifs suivants par manège :

- 388.00 € mensuels hors électricité
- 831.00 € de caution.

B- Cirques

Après avoir pris connaissance des propositions développées par **Madame Elisabeth REGRENY**, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce qui précède et décide d'appliquer pour 2019, les tarifs suivants pour les cirques :

- * Petit cirque : 162.50 € + 203.20 € de caution (101.60 € pour le nettoyage après la ou les représentation(s) et 101.60 € pour l'affichage).
 - * Cirque 3 à 4 mats : 666.50 € + 660.40 € de caution (330.20 € pour le nettoyage après la ou les représentation(s) et 330.20 € pour l'affichage).
 - * Cirque en plein air : 665.50 € + 661 € de caution (330.50 € pour le nettoyage après la ou les représentation(s) et 330.50 € pour l'affichage).
- Pas de paiement en cas d'annulation due aux intempéries.

C- Attractions ludiques

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **décide** que pour l'année 2019, les tarifs afférents aux attractions ludiques s'établiront comme suit :

* pour les attractions ludiques de 1 à 3 jours :

➤ 66.40 € / jour ;

➤ caution 315,00 € (157.50 € pour le nettoyage après la ou les représentations et 157.50 € pour l'affichage).

* pour les attractions ludiques présentes pendant la période estivale :

➤ 376 € mensuel hors électricité ;

➤ 787 € de caution.

D- Concessions cimetièrè

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de reconduire pour 2019 les tarifs appliqués en 2018.

E- Concessions du columbarium du cimetièrè

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de reconduire pour 2019 les tarifs appliqués en 2018.

F- Photocopies

Après avoir pris connaissance des propositions développées par **Madame Elisabeth REGRENY**, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide** d'appliquer pour 2019, les tarifs suivants :

• Document privé noir et blanc,.....	0.40 €
• Document privé A4 couleur,.....	0.70 €
• Document administratif A4.....	0.20 €
• Document privé A3 noir et blanc.....	0.50 €
• Document privé A3 couleur.....	1.50 €
• Document administratif A3.....	0.30 €
• Pour les associations ayant leur siège social dans la Commune et œuvrant pour la Commune, ou n'ayant pas leur siège social dans la Commune mais œuvrant pour la Commune :	
- pour les 300 premières copies A4 noir et blanc.....	gratuit
- au-delà des 300 copies A4 noir et blanc.....	0.10 €
- pour les 50 premières copies A4 couleur	gratuit
- au-delà des 50 copies A4 couleur.....	0.40 €
- copies A3 noir et blanc.....	0.15 €
- copies A3 couleur.....	0.55 €

G- Dépôt de matériaux sur la voie publique

Après avoir pris connaissance des propositions développées par **Madame Elisabeth REGRENY**, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer pour 2019 les tarifs suivants pour les dépôts de matériaux sur la voie publique :

Trois premiers jours : **gratuits**

Au-delà du 3^{ème} jour :

Inférieur à 10 m²..... **6.10 € par jour**

Supérieur à 10 m²..... **6.10 € + 1,00 € par m² par jour**

H- Occupation du domaine public communal par les commerçants sédentaires

Après avoir pris connaissance des propositions développées par **Madame Elisabeth REGRENY**, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce qui précède et décide d'appliquer pour 2019, les tarifs suivants pour l'occupation du domaine public communal par les commerçants sédentaires :

TARIFS ANNUELS :

Saison : du 15 mars au 15 novembre :

- * Pour les commerçants déballant sur la voie publique,
Terrasse, le m² 28.40 €
- * Pour les terrasses des cafés et restaurants réalisées sur
la voie publique, le m²..... 39.60 €

I- Horodateurs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de reconduire pour 2019 les tarifs appliqués en 2018.

J- Location des salles

Après avoir pris connaissance des propositions développées par Madame Elisabeth REGRENY, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer pour 2019 (du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019), les tarifs municipaux suivants :

SALLE DES MARAIS DE LA PREE

CAUTION	508.00 €
(254 € pour le ménage + 254 € pour l'état de la salle après occupation)	
Frais de nettoyage pour particulier	101.60 €
Frais de nettoyage pour les associations communales par manifestation	gratuit
Communauté de Communes et autres communes de l'île de Ré	gratuit
Journée (24H, soit de 9H00 à 9H00)	
- Pour les sociétés ou particuliers hors commune.....	223.00 €
- Pour les sociétés ou particuliers de la commune.....	162.00 €
- Pour les associations communales	gratuit
- Pour les associations intervenant sur l'ensemble de l'île de Ré	80.00 €
- Pour les associations extérieures.....	122.00 €
Week-end (samedi 9h00 au lundi 9h00)	
- Pour les sociétés ou particuliers hors commune.....	345.00 €
- Pour les sociétés ou particuliers de la commune.....	223.00 €
- Pour les associations communales	gratuit
- Pour les associations intervenant sur l'ensemble de l'île de Ré	110.00 €
- Pour les associations extérieures.....	183.00 €
Occupation pour activité lucrative	
- Pour les associations	45.00 € par mois
- Pour les particuliers, les sociétés et autres associations.....	150.00 € par mois
- Stage à titre onéreux.....	30.00 € par jour

SALLE DES FETES

CAUTION	265.00 €
Communauté de Communes et autres communes	gratuit
Demi-journée	
- Pour les sociétés ou particuliers hors commune.....	132.00 €
- Pour les sociétés ou particuliers de la commune.....	71.10 €
- Pour les associations communales	gratuit
- Pour les associations de l'île de Ré	40.00 €
- Pour les associations extérieures.....	56.00 €
- Pour les jeunes résidents permanents fêtant leurs 18 ans.....	gratuit

A la journée (24h soit de 9H00 à 9H00 le lendemain)	
- Pour les sociétés ou particuliers hors commune.....	264.00 €
- Pour les sociétés ou particuliers de la commune.....	137.00 €
- Pour les associations communales	gratuit
- Pour les associations de l'île de Ré	80.00 €
- Pour les associations extérieures.....	101.60 €
- Pour les jeunes résidents permanents fêtant leurs 18 ans.....	gratuit

Week-end (samedi 9h00 au lundi 9h00)

- Pour les sociétés ou particuliers de la commune.....	167.60 €
- Pour les sociétés ou particuliers hors commune.....	315.00 €
- Pour les associations communales	gratuit
- Pour les associations de l'île de Ré	110.00 €
- Pour les associations extérieures.....	180.00 €
- Pour les jeunes résidents permanents fêtant leurs 18 ans.....	gratuit
- Exposition	203.20 € la semaine

Occupation pour activité lucrative

- Pour les associations de la commune.....	45.00 € par mois
- Pour les particuliers, sociétés et autres associations	100.00 € par mois
- Stage à titre onéreux	30.00 € par jour

La salle des fêtes est louée avec accès à l'office.

SALLE DE REUNION

- Pour les associations communales	gratuit
- Pour les associations de l'île de Ré.....	gratuit
- Pour les associations extérieures	15.00 € / heure (minimum 2h)

XIV – Tarifs ALSH 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de reconduire pour 2019 les tarifs appliqués en 2018.

XV – Coût horaire 2019 des travaux en régie

Le conseil municipal, à l'unanimité, et après en avoir délibéré :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-21,

- **décide** que pour l'année 2019, le coût horaire des travaux en régie est porté à **21.91 €** ;
- **charge** Monsieur le Maire de la bonne suite de la présente décision.

XVI – Association « La Verdinière » - Convention de travail 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** de recourir aux services de l'association « La Verdinière » pour l'exécution de travaux de nettoyage des plages et arrières-plages et de nettoyage, débroussaillage et taille des espaces naturels ;
- **Accepte** le tarif horaire de l'association « La Verdinière », soit **11.20 €**, indexé en fonction de l'augmentation du SMIC ;
- **Dit** que le volume horaire alloué à l'association « La Verdinière » pour l'année 2019 pour l'entretien des plages et des espaces naturels est porté globalement à 1 100 heures de travail réparties comme suit : 770 heures pour les plages et arrières-plages et 330 heures pour les espaces naturels ;
- **Dit** que les frais afférents aux prestations ainsi réalisées par l'association « La Verdinière » seront imputés sur le Budget Ecotaxe ;
- **Approuve** les termes de la convention à signer avec l'association « La Verdinière », telle qu'annexée à la présente délibération ;

- **Charge Monsieur le Maire** de signer ladite convention ;
- **Donne** tout pouvoir au Maire pour prendre toute décision et signer tout document afférent à ce qui précède.

XVII – SDEER 17 – Dossier EP 286-1042 – Remplacement de la borne PR786 – Chemin des Soupirs

Après avoir écouté l'exposé de **Monsieur le Maire** et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** la réalisation du remplacement de la borne d'éclairage public PR 786 chemin des Soupirs, tel que présenté ;
- **Donne** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer le devis sus-énuméré et prendre toute décision afférente à ces travaux ;
- **Dit** que le montant à la charge de la Commune, **soit 1 553.22 € TTC** se fera en section de fonctionnement.

XVIII – SDEER 17 – Dossier EP 286-1043 – Préparation du réseau d'éclairage suite extension BT – Route des Pièces de Loix

Après avoir écouté l'exposé de **Monsieur le Maire** et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** la réalisation des travaux de préparation du réseau d'éclairage suite à l'extension BT route des Pièces de Loix, tel que présenté ;
- **Donne** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer le devis sus-énuméré et prendre toute décision afférente à ces travaux ;
- **Dit** que le montant à la charge de la Commune, **soit 220.60 € HT** se fera en section de fonctionnement.

XIX – Horodateur de la Patache

Après avoir écouté son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Prend acte** de la réclamation de Monsieur et Madame TARDON suite à leur stationnement sur le parking de la Patache ;
- **Décide de** rembourser la somme de 12 € suite à l'erreur de transactions de l'horodateur survenue le 13 octobre 2018 et constatée par le régisseur ;
- **Charge** Monsieur le Maire du bon suivi de la présente décision.

XX – Contrat de redevance LOGITUD SOLUTIONS – Logiciel GVS : Contrôle du stationnement payant

Après avoir écouté l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** la proposition de contrat établie par la Société Logitud Solutions déterminant les modalités de redevance du contrôle de stationnement payant tel qu'annexé ;
- **Charge** Monsieur le Maire de signer ce contrat.

Urbanisme

XXI – Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) – Orientations générales du PADD (Projet de développement et d'aménagement durable)

Monsieur le Maire expose alors le projet de PADD, construit autour de trois thématiques :

- Conforter la vie à l'année et répondre aux besoins des habitants actuels ou futurs,
- Etablir un équilibre entre développement et protection de l'environnement
- Préserver l'identité rétaise et les patrimoines naturel, paysager et architectural qui sont déclinées en 18 orientations et 95 objectifs.

Après cet exposé, Monsieur le Maire déclare le débat ouvert :

- Prolonger la voie en site propre jusqu'au Bois Plage
- Plateforme multimodale
- Caserne à moderniser

Le conseil municipal a débattu des orientations générales du PADD.

La tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération à laquelle est annexé le projet de PADD. La délibération sera transmise au préfet et fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois.

Personnel

XXII – Recrutement d'agents contractuels

A- ALSH

Madame Elisabeth BIDARD informe qu'il convient de prévoir pour les besoins de l'ALSH, le recrutement de d'un agent d'animation BAFA saisonnier à temps complet pour la période estivale 2019, soit du 08/07/2019 au 23/08/2019 pour renforcer l'effectif en place.

Approuvé à l'unanimité.

B- Placier

Point reporté.

XXIII – Convention de mise à disposition d'un agent communal au SIVOS St Clément / Les Portes – Erreur matérielle

Après avoir écouté son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **dit** que l'erreur matérielle portée à la décision prise le 15/06/2018 est amendée comme suit : « la mise à disposition de Madame Bernadette CHATENAY, adjoint technique principal de 2^{ème} classe, au SIVOS ST Clément / Les Portes est reconduite à compter du 01/09/2018 pour une période de 3 ans, à raison de 29/33^{ème} » ;
- **dit** que le reste de ladite décision reste inchangé ;
- **charge** Monsieur le Maire du suivi de ce qui précède et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.

XXIV – Personnel - Convention de mise à disposition entre la Commune et le CCAS

Approuvé à l'unanimité.

Questions diverses

Madame Marie-Françoise PENAUD souhaite savoir ce qu'il en est de la borne à incendie de l'avenue des Salines.

Monsieur le Maire lui répond qu'il a déjà évoqué le fait que ce point sera voté au budget primitif en février.

Madame Marie-Françoise PENAUD demande si la circulation route de la Levée Verte va être en sens unique comme évoqué lors de la commission de voirie. Elle rappelle la dangerosité due à présence de la piste cyclable.

Monsieur Youri MOSIO demande où en est la décision pour l'occupation du domaine public par l'école de surf.

Madame Elisabeth BIDARD rappelle l'ajournement de la proposition du SDEER pour l'implantation d'un candélabre supplémentaire avenue des Salines. Elle souhaiterait savoir ce qu'il en est et qui s'en occupe.

Madame Elisabeth REGRENY souhaite que l'affiche d'informations pour les associations soit apposée dans la Salle des Fêtes.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 20h00.

Fait en Mairie de LES PORTES-EN-RE,
Le 30 janvier 2019
LE MAIRE,
Michel AUCLAIR